

# LE TRAITÉ DE COMMERCE FRANCO-CANADIEN

Le régime douanier adopté par la France en 1892 devait mettre fin à nos exportations françaises, si nous ne faisons avec cette puissance une convention semblable à celle qu'elle avait faite avec certains pays.

*La Presse* crut de son devoir d'appeler l'attention publique sur les conséquences regrettables qu'aurait pour nos relations avec la France l'absence d'une entente douanière et, pour bien établir qu'il s'agissait d'une question d'intérêt général et surtout d'intérêt anglais, elle publia dès février 1892, l'article suivant :

## Nos Exportations françaises et nos Provinces Anglaises.

Les tarifs douaniers adoptés par la France au commencement de cette année ont pour notre commerce une importance dont on ne semble pas se préoccuper dans le monde officiel.

On sait que la France a remplacé ses tarifs général et conventionnel par des tarifs maximum et minimum. Ce dernier est appliqué aux produits des nations accordant des avantages spéciaux à la France, et le premier l'est aux produits des nations avec lesquelles la France n'a fait aucune convention douanière.

Le Canada est dans ce dernier cas.

Pour connaître dans quelles proportions nos produits seront affectés par ces changements il suffit d'étudier le mouvement de nos exportations en France en 1890. L'étude ne sera pas longue malheureusement !

La totalité de ces exportations a été, du 30 juin 1889 au 30 juin 1890, de \$277,827. Les seuls articles méritant, comme valeur, d'être mentionnés, sont :

Homard.....	\$ 79,865
Potasse.....	9,270
Bois.....	124,818
Bêtes à cornes.....	38,160
Moutons.....	1,864
Instruments aratoires.....	12,270